

WM - COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

CATÉGORIE	FONCTION OU ORGANISME	NOM	PRÉSENT	ABSENT
Citoyens	Résident du Club du Faisan	Josiane Pagé		x
		Marie-Christine Poisson		x
		Guillaume Perreault Smith	x	
	Citoyens de Drummondville	Yves Gatien		x
Représentants du milieu municipal	MRC Drummond	Sylvain Cormier		x
		Anick Verville	x	
	Ville de Drummondville	Marie-Ève Vadnais	x	
		Sarah Saint-Cyr Lanoie	x	
		Daniel Pelletier	x	
Représentants des groupes environnementaux	COGESAF	Gilles Perreault	x	
	Conseil Régional de l'Environnement du Centre du Québec (CRECQ)	Marie-Pascale Duvieusart	x	
	Société ornithologique du Centre-du-Québec	Suzanne Lévesque		x
Représentant des organismes socio-économiques	Chambre de Commerce de Drummondville	Alexandra Houle		x
Représentante du milieu agricole	UPA	Dorothéa Beier		x

WM :

M. Marc-Olivier Lamothe, directeur régional du LET de Drummondville
 M. Jasveer Gooljar, ingénieur

TRANSFERT ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ :

M. Alex Craft, animateur
 Mme Virginie Lefebvre, responsable du compte rendu

GARAF :

M. Patrick Lampron, coordonnateur

RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE

**Lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore
Maison GARAF, 6750 boulevard Saint-Joseph
3 septembre 2025, 18h
ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du compte rendu (réunion du 4 juin 2025)
4. Visite des installations extérieures du GARAF
5. Actions de suivi
 - 5.1. Taux préférentiel pour les résidents au poste de citoyens
 - 5.2. Communication des résultats des échantillonnages dans la rivière Saint-François au COGESAF et GARAF
 - 5.3. Date de renouvellement de l'entente avec la Ville pour le rejet d'eau
6. PFAS
7. Performance environnementale
 - 7.1. Biogaz
 - 7.2. Bilan des GES
8. Suivi du déplacement de l'entrée
9. Rapports d'activités
 - 9.1. Registre des plaintes
 - 9.2. Registre des visites du MELCCFP
10. Divers et prochaine réunion
 - 10.1. Mercredi 19 novembre 2025, 18h
11. Fin de la rencontre



Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore

3 septembre 2025



Ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du dernier compte rendu (réunion du 4 juin 2025)
- Visite des installations extérieures du GARAF
- Actions de suivi
- PFAS
- Performance environnementale
- Suivi du déplacement de l'entrée
- Registre des plaintes et des visites du MELCCFP
- Divers et prochaine réunion



Actions de suivi

Taux préférentiel pour les résidents au poste de citoyens

- Le taux préférentiel pour les résidents de la MRC de Drummond était de 46,32\$/tonne en 2024.
- Ce taux est indexé annuellement selon l'IPC de l'année précédente. Le taux actuel est de 47,39\$/tonne.

Communication des résultats des échantillonnages dans la rivière Saint-François au COGESAF et GARAF

- À la suite de la présentation des résultats de l'échantillonnage des eaux qui se fait annuellement à la deuxième rencontre du comité de vigilance, WM communiquera l'information à ces 2 entités.

Date de renouvellement de l'entente avec la Ville pour le rejet d'eau

L'année de renouvellement initiale était en 2032, cette date a été renouvelé pour 25 ans de plus l'an passé, assurant ainsi la protection des eaux du site pour une plus longue durée.



PFAS

Mise en contexte - PFAS

PFAS

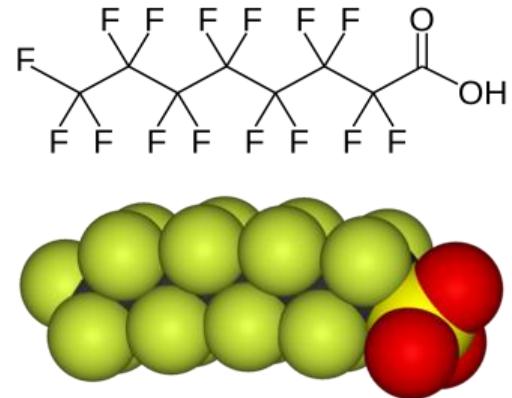
Qu'est-ce que c'est ?

Substances perfluoroalkyliques ou polyfluoroalkyliques

Les PFAS forment une famille de plusieurs milliers de composés chimiques qui sont utilisés dans de très nombreux produits et biens de consommation, et dans divers procédés industriels.

Toutes les PFAS n'ont pas les mêmes propriétés, mais elles sont en général très stables, ce qui les rend résistantes à la dégradation et persistantes dans l'environnement.

Des interdictions et des restrictions d'utilisation existent déjà pour certaines PFAS (PFOS et PFOA) afin de diminuer leur introduction dans l'environnement, mais plusieurs autres sont encore en usage, parfois pour des applications jugées essentielles.



PFAS

Pourquoi sont-ils utilisés?

De très nombreux produits de consommation contiennent des PFAS.

Ces substances sont exploitées depuis les années 1940, principalement en raison de leurs propriétés ignifuges, antitaches, antiadhésives, émulsifiantes et imperméabilisantes. Ces propriétés permettent aux PFAS de remplir plusieurs centaines de fonctions et applications, notamment comme agent lubrifiant, stabilisant, moussant, émulsifiant, dispersant et répulsif.

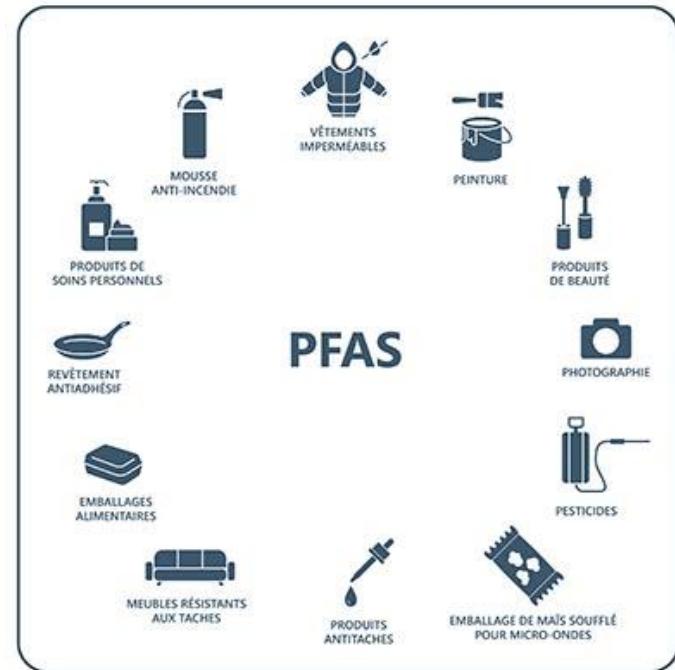
Elles sont ainsi intégrées dans plusieurs produits commerciaux d'usage courant.



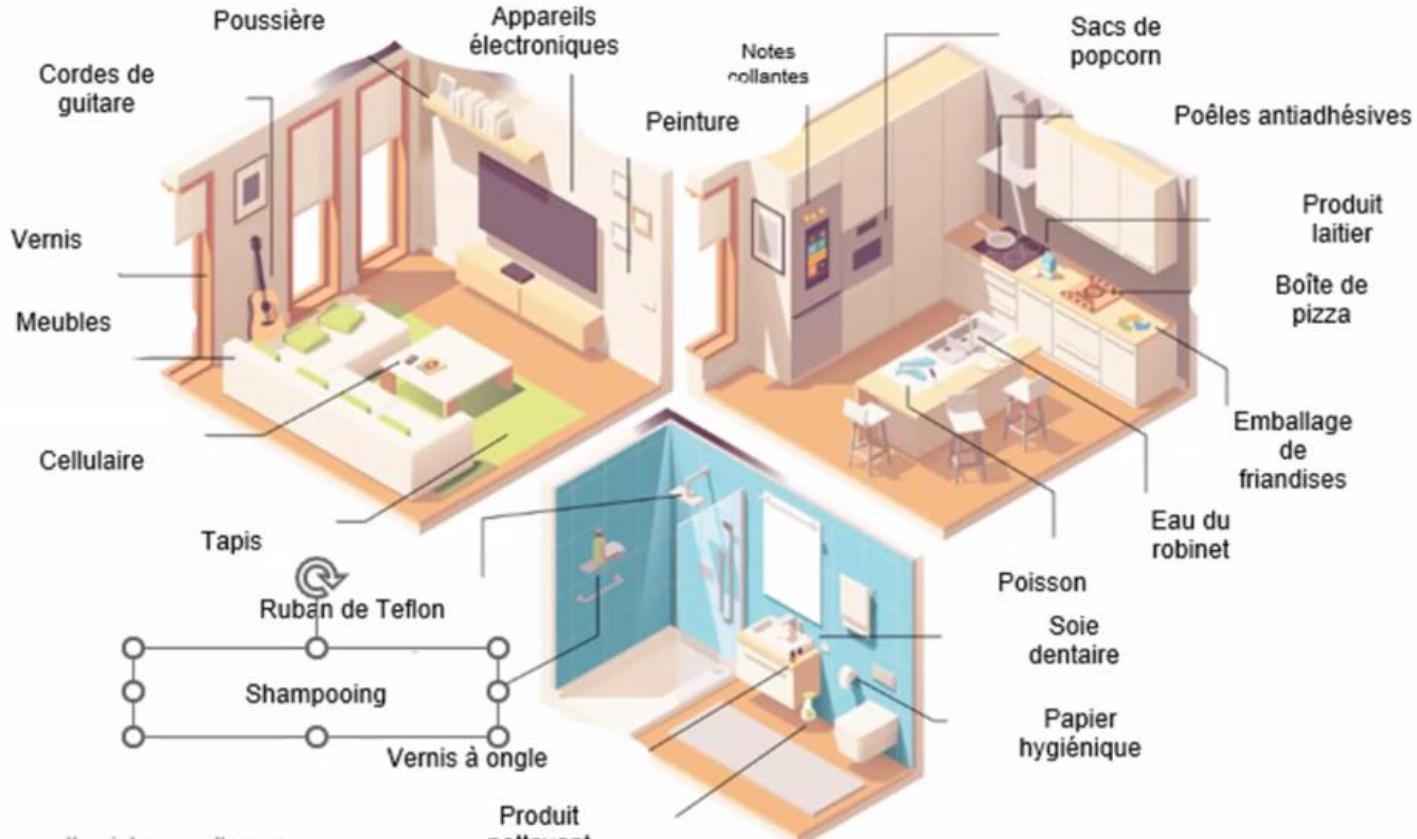
PFAS

Principales sources

- Les mousses ignifuges utilisées pour éteindre les incendies;
- Les revêtements antiadhésifs des contenants destinés à la cuisson (ex. : Teflon™);
- Les emballages alimentaires;
- Les produits imperméabilisants ou antitaches utilisés dans divers textiles (Gore-Tex™, ScotchGard™, etc.).
- Différents procédés industriels (caoutchouc, plastiques, polymères, semi-conducteurs, pétrochimie, aérospatial, mines, métallurgie, textile, imprimerie, construction et matériaux).
- Certains produits de soins personnels et de beauté.



Produits domestiques pouvant contenir des PFAS



Lon Tweeten for TIME, Getty Images

BY JEFFREY KLUGER

MAY 19, 2023 5:16 PM EDT

Traduit librement de l'article du Time:
<https://time.com/6281242/pfas-forever-chemicals-home-beauty-body-products/>

PFAS

Sources d'exposition

- L'alimentation/L'ingestion
 - Eau
 - Nourriture
 - Particule fine
- L'inhalation/Voie respiratoire
 - Poussière
 - Émanation fugitive
- L'absorption/Voie cutanée
 - Crème et produit pour la peau
 - Contact direct



PFAS

Effets potentiels sur la santé

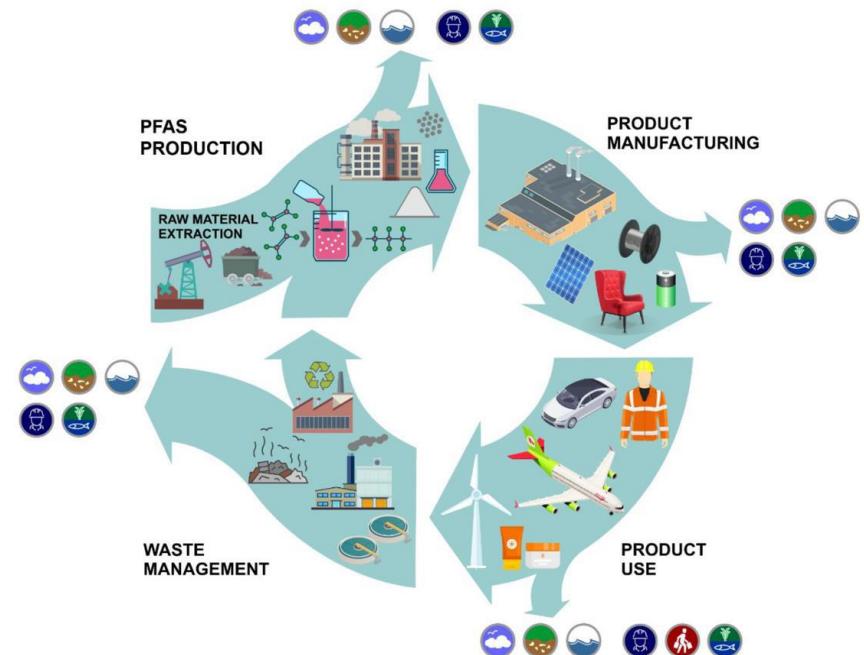
- L'exposition à long terme à certaines PFAS peut être associée à des effets sur la santé comme
 - la diminution de la réponse immunitaire à la vaccination
 - le débancement des lipides dans le sang comme le cholestérol
 - la baisse du poids de naissance
 - l'augmentation du risque de cancer du rein.
- ❖ Les problèmes de santé associés aux PFAS sont également liés à de nombreux facteurs de risque documentés et caractérisés (génétique, habitudes de vie, etc.), d'où la difficulté à départager la contribution spécifique des PFAS



PFAS

Pistes de solutions

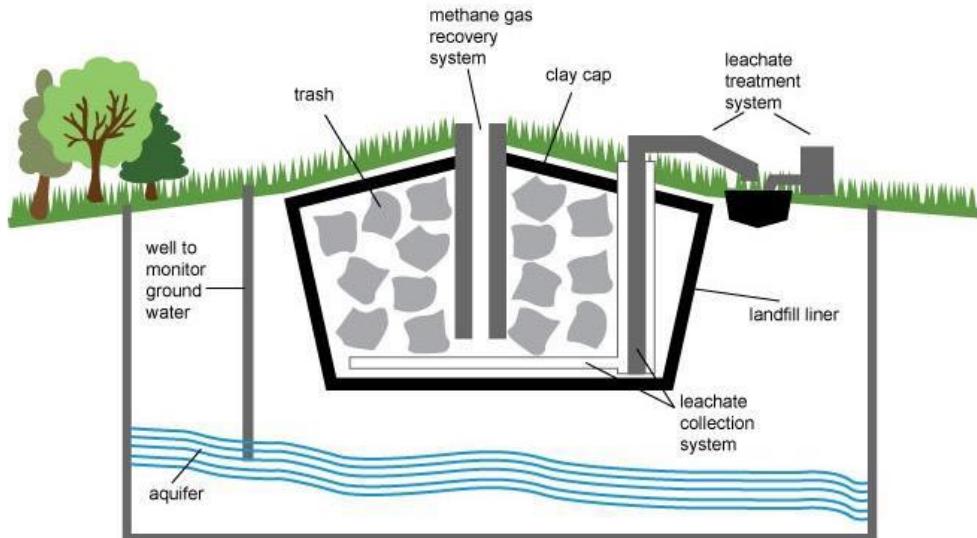
- Éducation, sensibilisation, conscientisation.
- Réduction ou élimination progressive à la source.
- Réglementation, légifération, normes.
- Confinement et/ou traitement.



PFAS

PFAS chez nous à St-Nicéphore?

- Étanchéité des cellules éprouvée.
- Collaboration assurée avec les instances ministérielles
- L'une des filiales de traitement des eaux des plus performantes du Qc.
- Amélioration continue



Source: Adapted from National Energy Education Development Project (public domain)



Performance environnementale

Biogaz

Rappel :

- Les biogaz sont générés par la décomposition des matières organiques enfouies.
- Les biogaz sont captés, valorisés ou brûlés au lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore, depuis 1996.
 - Le règlement l'exige depuis 2009.
- Pour plus de détails sur le règlement (REIMR), voir :
 - Articles 32-33 : obligation de détruire ou valoriser le biogaz
 - Articles 62 et 67 : normes à respecter sur la présence de méthane
 - Article 68 : obligation de mesurer les volumes de biogaz captés en continu

Captage du biogaz

Réseau de tranchées horizontales



Captage du biogaz

Réseau de puits verticaux



Captage du biogaz

Forage des puits verticaux



Valorisation du biogaz

Bilan - valorisation des biogaz (entre 80 et 99 %)

- 2 moyens utilisés pour la valorisation des biogaz :
 1. Centrale électrique : 90%
 2. Chauffage des Serres Demers : 10 %
 - 4.1 Biogaz : 55 %
 - 4.2 Chaleur des moteurs : 45 %
- Biogaz non valorisés :
 - Destruction dans des torchères à combustion interne

Captage, valorisation et traitement du biogaz

Valorisation des biogaz



Captage, valorisation et traitement du biogaz

Centrale de destruction des biogaz



Bilan biogaz 2024

CAPTAGE

- 85 puits verticaux
- 89 tranchées horizontales (69 en 2024)
- 4000 pieds cubes/minute

VALORISATION (80% été à 99% hiver)

Centrale de co-génération

2850 pieds cubes/minute

Hydro-Québec

7,6 MW

Serres Demers

- 11.6 MBTU/h
- maximum de 1000 pieds cubes/minute

ÉLIMINATION (20% été et 0% hiver)

- 1 torchère
- 600 à 1500 pieds cubes/minute

Captage, valorisation et traitement du biogaz

Faits saillants 2025

- Recouvrement final des pentes Sud et Ouest de la phase 3B-1



Suivi environnemental relié au biogaz

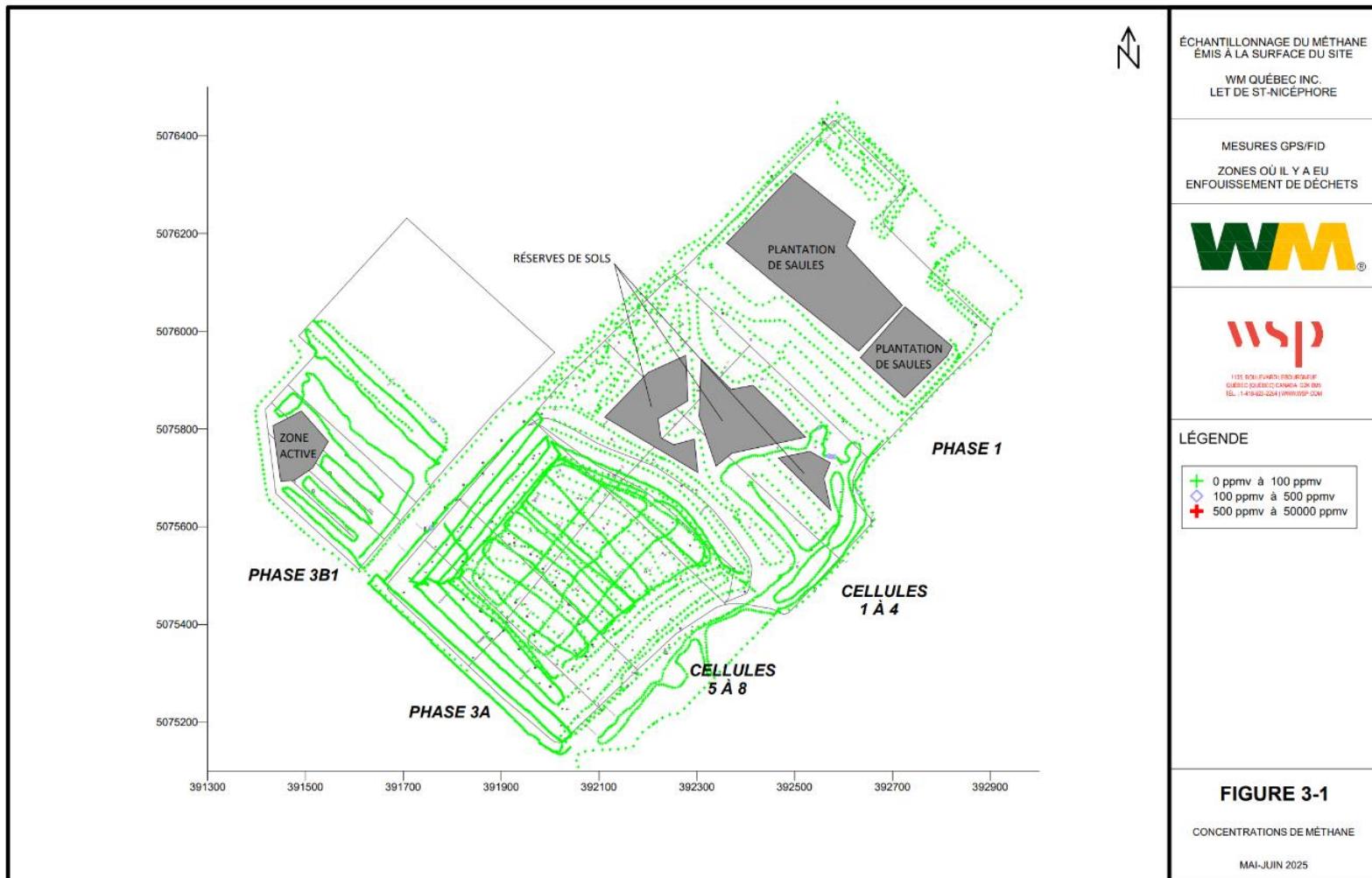
- Tel qu'exigé par le règlement, WM procède à un échantillonnage de surface du biogaz sur l'ensemble de la superficie du site – quadrillage complet.
- Échantillonnage réalisé à l'aide d'un instrument portatif mesurant les émissions à 15 cm du sol. L'appareil est muni d'un GPS enregistrant simultanément les concentrations de gaz mesurées.
- Les données sont automatiquement compilées et les concentrations de méthane sont superposées sur une carte à l'endroit où elles ont été mesurées.
- Le règlement exige que les concentrations mesurées soient inférieures en tout point à 500 parties par million en volume.

Captage, valorisation et traitement du biogaz

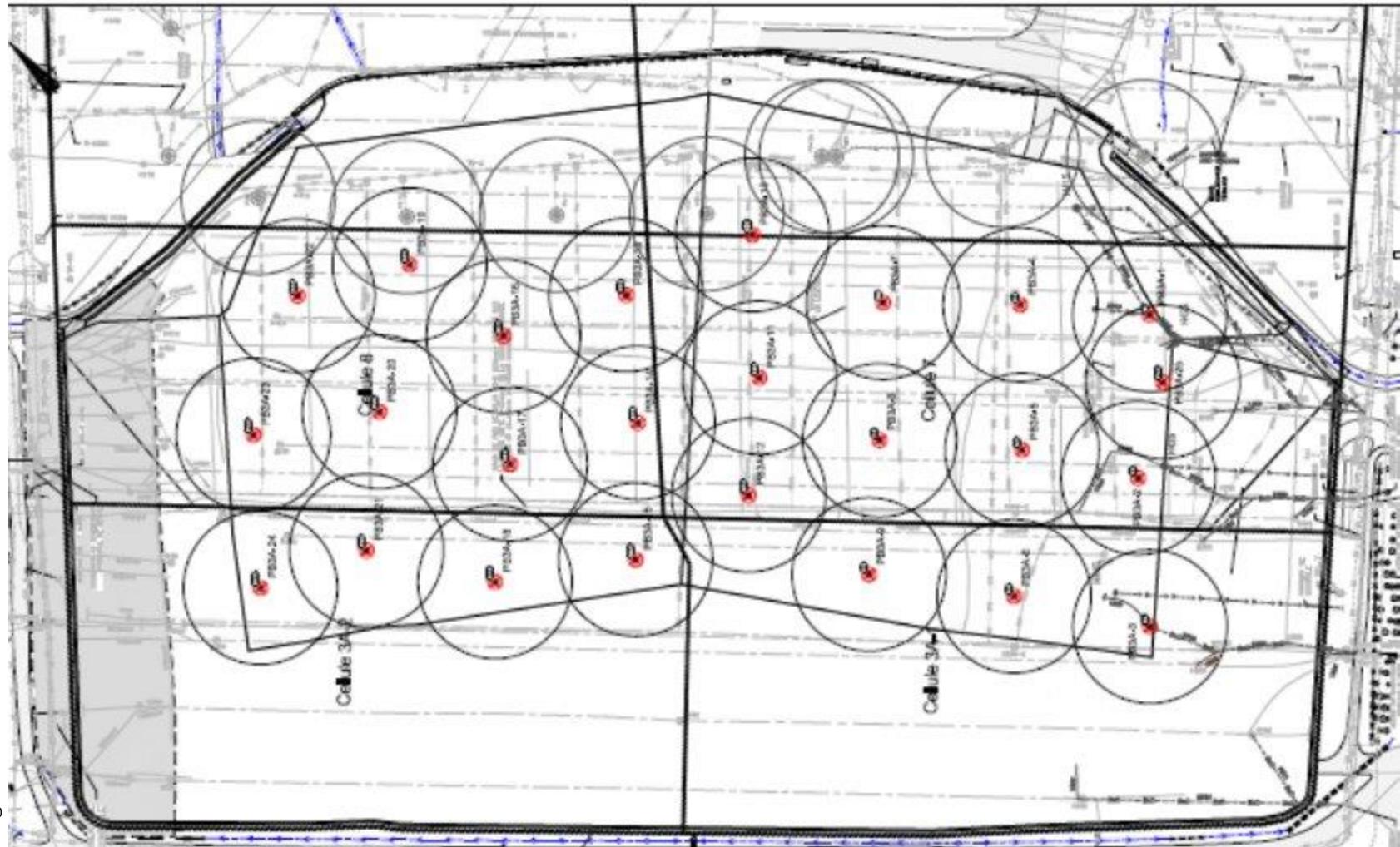
Méthodologie



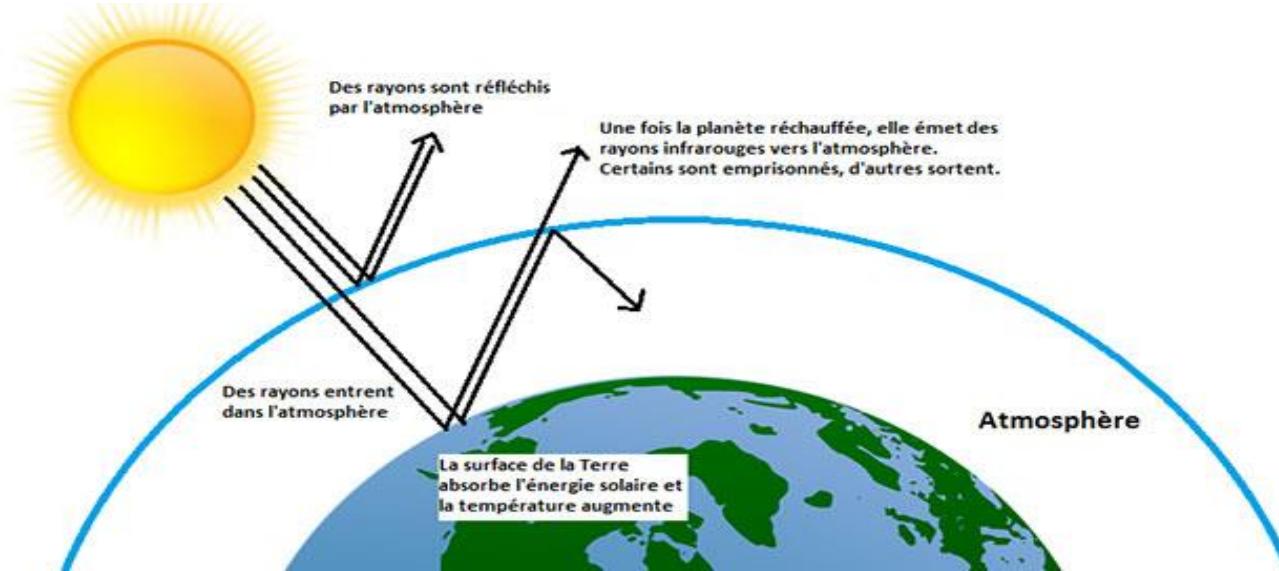
Captage, valorisation et traitement du biogaz



Captage, valorisation et traitement du biogaz

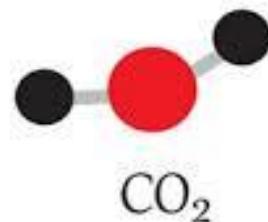


Mise en contexte : Les GES dans les LET



Sources de GES (CH₄ et CO₂):

SOURCES	CO ₂ e (tonnes)
LET	163 219
TORCHÈRES BIOGAZ	6 439
CHAUDIÈRES BIOGAZ	-
MOTEURS BIOGAZ	35 953
TORCHÈRES PROPANE	0,35
CHAUDIÈRE HUILE NO 2	15,14
CHAUDIÈRE GAZ NATUREL	437,7
ÉQUIPEMENTS MOBILES	1 194



Methane

Performance environnementale : bilan des GES

Déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants à l'atmosphère

- **2 cadres → Provincial et Fédérale**
 1. Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (RDOCECA - QC)
 2. Programme de déclaration des gaz à effet de serre (PDGES) et la déclaration de certaines substances de l'Inventaire National des Rejets de Polluants (INRP - Fédéral)
- **But : Recueillir les données sur les GES émis par les entreprises**

Quantités GES mesurées en CO₂ équivalent:
Ex: 1 tonne CH₄ = 25 tonnes CO₂
- Toute personne ou municipalité exploitant un établissement qui émet dans l'atmosphère des GES d'une quantité égale ou supérieure à 10 000 tonnes métriques en équivalent CO₂ (t éq. CO₂) doit faire la déclaration au plus tard le 1^{er} juin de chaque année.

Résultats 2024 vs 2023

- Inventaire Québécois des Émissions Atmosphériques (IQÉA)

	CO2 équivalent (tonnes)
2023	190 244
2024	200 733

- Augmentation de 5 % des émissions fugitives en raison des nouvelles cellules

- Rapport Fédéral

	CO2 équivalent (tonnes)
2023	124 885
2024	138 621

- Augmentation de 11 % des émissions fugitives en raison des nouvelles cellules



Suivi du déplacement de l'entrée

Suivi du déplacement de l'entrée

- Début des travaux en juin 2025 ; remblai, installation de ponceaux, fossés.
- Poursuite des travaux en cours ; conduits électriques, terre végétale, fondations de bétons (balances et bâtiment), éclairage, pavage.
- Fin de la construction/ Mise en service; novembre 2025





Rapports d'activités

Registre des plaintes

Aucune plainte enregistrée depuis la dernière réunion

Date et heure	Mode de réception	Température	Personne ayant formulé la plainte	Nature de la plainte	Date de traitement par WM	Mesure(s) corrective(s)

Registre des visites du MELCCFP

Aucune visite depuis la dernière réunion

Date	Raison de la visite	Commentaires reçus	Correctif apporté



Divers et
prochaines
réunions

Prochaine réunion

19 NOVEMBRE 2025

Bilan de l'année écoulée
Projets environnementaux et
communautaires
Suivi sonore annuel
Résultats des travaux de
l'UdeS

Actions de suivi
Suivi du déplacement de
l'entrée
Registre des plaintes
Registre des visites du
MELCCFP